

Contrôle technique et métrologique annuel d'un véhicule TAXI

Contrôle métrologique auprès d'un centre agréé (équipements taxi)

→ prendre rendez-vous au moins 8 jours AVANT

Contrôle métrologique

→ + changement de tarifs si vous le souhaitez

Contrôle technique du véhicule auprès d'un centre agréé

ENVOI DU RESULTAT du contrôle technique au *Bureau des taxis et transports publics (BTTP)*, par courrier ou par mail à l'adresse :

taxiscontroletechnique@interieur.gouv.fr

→ joindre la photocopie recto verso de la carte grise avec le tampon du contrôle technique